



Par Communiqué du Collectif des associations citoyennes

Paris le 31 janvier 2014

## **Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au détriment des associations : un milliard d'euros supplémentaire pour les associations.**

L'Assemblée Nationale dans une étude de décembre 2013<sup>1</sup> sur l' « *Impact du CICE sur la fiscalité du secteur privé non lucratif* », relève que les associations emploient 1,7 million de salariés et sont particulièrement dynamiques pour l'emploi. Celui-ci entre 1998 et 2009 a augmenté de 30,2% dans le secteur associatif contre 14,3 % dans les entreprises. L'étude démontre que les « *associations de taille moyenne ou importante emploient 62% des effectifs dans des domaines aussi essentiels à la cohésion sociale que la santé, l'hébergement des personnes âgées ou l'éducation.* »

L'Assemblée Nationale souligne que : « *la mise en œuvre du CICE représente un gain d'environ 1 milliard d'euros pour les entreprises privées intervenant dans des secteurs à forte présence associative.* » et elle ajoute : « *Ce dispositif tend à avantager ces acteurs qui ne sont pas toujours les mieux à même de répondre parfaitement aux objectifs de cohésion sociale : en effet, la desserte des zones rurales et des publics les plus défavorisée revient encore très majoritairement aux acteurs publics et non lucratifs.* ».

Cette analyse recoupe celle du Collectif des associations citoyennes qui se mobilise depuis plusieurs années **contre les effets négatifs de la politique dites de l'offre et contre l'austérité et la diminution du pouvoir d'achat des populations qui en découlent**. Contrairement à ce que prétendent le MEDEF et les conservateurs néolibéraux, les réductions de charges aux entreprises privées favorisent celles-ci au détriment du secteur non lucratif dont l'impact social auprès des usagers et pour la cohésion sociale ne sera jamais remplacé par l'entreprise privée. L'avantage indu dont bénéficient les entreprises privée n'a étonnamment pas été dénoncé par le Medef ni par les néolibéraux comme entraînant des distorsions de concurrence !

**Le collectif des associations citoyennes exige que le milliard d'euros indument attribué aux entreprises privées soit restitué aux associations et vienne abonder les crédits affectés à leur financement.**

Le Collectif des associations citoyennes demande depuis longtemps une remise à plat de la fiscalité pour les associations. L'Assemblée Nationale propose à ce sujet un « *travail en commun entre les pouvoirs publics, et notamment l'administration fiscale, et les organismes non lucratifs de toilettage du corpus existant.* » Le Collectif demande que ce travail soit engagé dès maintenant et à y participer.

Il souligne par ailleurs que les associations à but non lucratives n'ont pas vocation à entrer dans le secteur marchand, et qu'elles ne sauraient se limiter aux populations en difficulté ou défavorisées. La cohésion sociale demande la participation de tous et ne peut s'effectuer seulement par une redistribution entre populations pauvres.

---

<sup>1</sup> Rapport établi par Yves BLEIN, député du Rhône, Laurent GRANDGUILLAUME, député de la Cote d'Or, Jérôme GUEDJ, député de l'Essonne, Régis JUANICO, député de la Loire, parlementaires en mission auprès du Premier ministre.